

Le Cartel rejette la proposition d'accord du Conseil d'Etat sur la CPEG mais reste ouvert à la discussion

Mercredi, 28. février 2018

De: Cartel intersyndical



Photo Eric Roset

A l'unanimité moins une abstention, l'Assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné du 27 février 2018 a rejeté le projet de protocole d'accord soumis à consultation par le Conseil d'Etat deux semaines plus tôt. L'Assemblée s'est déclarée ouverte à poursuivre les discussions et à étudier toute nouvelle proposition du Conseil d'Etat, mais appelle le personnel à poursuivre la mobilisation pour la défense des retraites de la fonction publique.

« Largement insuffisant ». C'est ainsi que l'Assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical a qualifié le projet d'accord sur la CPEG proposé par le Conseil d'Etat le 8 février dernier. Alors que le 17 septembre 2017, cette même Assemblée avait adopté une résolution indiquant notamment qu'un éventuel changement de primauté ne saurait être admis « sans contreparties sérieuses » pour le personnel, le Conseil d'Etat n'a réalisé qu'un trop timide geste en ce sens, qui ne répond pas aux revendications de préservation des rentes, de garanties sur le maintien et le financement du « plan pénibilité » répondant aux besoins, et de prise en charge par l'employeur de l'essentiel de la facture découlant de la baisse du taux technique.

« Le temps presse », vraiment ?

Le Cartel déplore qu'il aura fallu attendre d'abord plus de six mois entre l'annonce de la baisse du taux technique et la présentation d'un projet concret de financement additionnel de la CPEG par le Conseil d'Etat, au demeurant déjà sous la forme d'un projet de loi déposé devant le Grand Conseil. Il aura ensuite fallu la mobilisation du personnel, le lancement et l'aboutissement d'une initiative populaire et le dépôt d'un projet de loi alternatif par Ensemble à Gauche, le PS, les Verts et le MCG, pour que le Conseil d'Etat daigne enfin formuler des propositions concrètes de modifications de son projet de loi. « Le temps presse », n'a pourtant eu de cesse de rappeler le Conseil d'Etat. Or, c'est ce dernier qui a manifestement joué la montre, dans l'espoir peut-être de faire lâcher prise au Cartel à moindre frais. Car du temps pour négocier, le Conseil d'Etat pouvait s'en donner en répondant à l'invite du Cartel à soutenir

le PL12095, ce qu'il a obstinément refusé de faire.

Un sérieux effort

Aujourd'hui, entre le PL12228 déposé également par l'Alternative et le MCG, lequel prévoit un financement additionnel de la CPEG par un mélange entre le « prêt croisé » souhaité par le Conseil d'Etat et un amortissement de ce prêt via l'octroi de terrains constructibles à la CPEG afin d'y construire du logement abordable tel que prévu par l'initiative « Sauvegarder les rentes en créant du logement » d'une part, et le projet de protocole d'accord du Conseil d'Etat qui n'offre pas les « contreparties sérieuses » auxquelles s'attendait le Cartel, le choix de l'Assemblée s'est clairement porté sur le PL12228. Si le Conseil d'Etat souhaite renverser ce choix et trouver une majorité pour soutenir son projet de loi, il doit encore faire un sérieux effort dans le sens des revendications du Cartel, lequel reste ouvert à étudier toute nouvelle proposition allant dans ce sens. Mais tant qu'une solution satisfaisante pour le personnel et les locataires n'aura pas été trouvée puis adoptée par le Grand Conseil, le Cartel reste alerte et se prépare à relancer la mobilisation.

Pour le Cartel intersyndical,
Marc Simeth, président

Annexe : résolution de l'Assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical du 27 février 2018

Downloads

28.02.2018 [Résolution sur la CPEG de l'Assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical du 27 février 2018](#) PDF (86 kB)